

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel. : (251-11) 551 38 22 Fax : (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
370^{ème} RÉUNION
24 AVRIL 2013
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CCCLXX)

COMMUNIQUÉ

-

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 370^{ème} réunion, tenue le 24 avril 2013, en séance publique, a adopté la décision qui suit sur l'opérationnalisation de l'Architecture continentale de paix et de sécurité et de la Capacité de déploiement rapide:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par le Commissaire à la paix et à la sécurité sur l'état de l'opérationnalisation de l'Architecture continentale de paix et de sécurité (APSA) et de la Capacité de déploiement rapide, composante de la Force africaine en attente, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées et la voie à suivre. Le Conseil **prend également** des communications faites par les États membres, les Communautés économiques régionales /Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits (CER/ MR), les partenaires invités, les agences des Nations unies, les organisations de la société civile et d'autres organisations intergouvernementales;
2. **Se félicite** de la tenue du débat public sur l'opérationnalisation de l'APSA et de la Capacité de déploiement rapide, permettant ainsi à la Commission d'informer le Conseil, les États membres, les partenaires et les organisations de la société civile sur les progrès réalisés à ce jour, tout en identifiant les défis qui doivent encore être relevés;
3. **Souligne** la nécessité de l'opérationnalisation intégrale de l'APSA, afin de permettre à l'UA de répondre, à temps, aux conflits et aux crises sur le continent et de s'attaquer à leurs causes sous-jacentes d'une manière systématique et globale, à travers les différents outils développés dans le cadre de l'APSA, y compris le Cadre d'action pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC);
4. **Appelle** à davantage d'engagement des parties prenantes, y compris à travers la mise en œuvre de la « formule de Livingstone » et d'autres cadres pertinents d'interaction du Conseil avec les organisations de la société civile;
5. **Exhorte** les États membres de l'UA à apporter le soutien nécessaire, en particulier le financement et les capacités en termes de transport aérien et autres, pour l'opérationnalisation intégrale de la Force africaine en attente en 2015, y compris la Capacité de déploiement rapide;
6. **En appelle** également aux partenaires de l'UA pour qu'ils continuent d'apporter un soutien pour l'opérationnalisation intégrale de l'APSA, et **exhorte** tous les États membres et toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé à apporter un soutien à l'Initiative de solidarité africaine visant à mobiliser des ressources en faveur des pays en situation post- conflit;
7. **Note** avec satisfaction le rôle joué par les CER/MR, conformément à l'article 16 du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité et l'institutionnalisation des relations UA-CER/MR à travers le Protocole d'accord signé entre l'UA et les CER/MR à Addis Abéba, en janvier 2008, et **se félicite** du déploiement de fonctionnaires de liaison de l'UA auprès des CER, et vice-versa, des CER /MR auprès de l'UA;

8. **Affirme** la détermination de l'Afrique à s'approprier et à conduire ses processus de paix et, à cette fin, **exhorte** les États membres de l'UA à apporter le soutien nécessaire à l'opérationnalisation de l'APSA, y compris à travers un plus grand engagement politique et le soutien logistique nécessaire, ainsi que des ressources adéquates, prévisibles et durables au Fonds de la paix de l'UA;
9. **Souligne** le lien entre l'opérationnalisation de l'APSA et l'optimisation de l'usage des outils de prévention en Afrique, et **reconnait** que l'opérationnalisation de l'APSA permettra une démarche préventive robuste dans la gestion et le règlement des conflits en Afrique;
10. **Appelle** à une harmonisation et une coordination plus étroites des activités des CER/MR dans le domaine de la paix et de la sécurité avec celles de l'UA, tout en **soulignant** la responsabilité principale de l'UA dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le continent et la nécessité d'une complémentarité entre les efforts de l'UA et ceux des CER;
11. **Décide** de rester saisi de la question

2013-04-24

Peace and Security Council 370th 24 April Meeting 2013 Addis Ababa, Ethiopia

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/5744>

Downloaded from African Union Common Repository